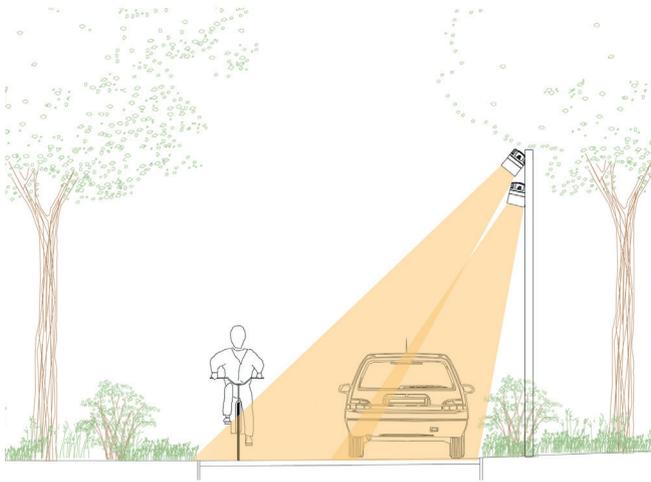


LES CHEMINS D'ACCÈS À FAIBLE CIRCULATION

Ces voiries résidentielles carrossables ont un trafic éparé avec des accès réglementés, par exemple pour les livraisons et les riverains et riveraines. Les modes doux y sont majoritaires et la végétation importante. Leur traitement lumineux doit donc suivre cette configuration particulière. Les abords seront laissés dans l'ombre et les cheminements piétons ponctués de bornes basses n'éclairant que le chemin.

IMAGES DE RÉFÉRENCE

Les projecteurs ont un faisceau étroit, focalisé sur les chemins. Des canons permettent de réduire encore l'éblouissement. La température de couleur de tous les appareils est très chaude. L'implantation des mâts évite autant que possible les espaces plantables, avec une attention particulière aux domaines vitaux des arbres.



À LANCY

Ces principes devront s'appliquer au chemin de Gaimont, au chemin de Surville, etc.

PRESCRIPTIONS

IMPLANTATION

- Hauteur basse à moyenne : < 4,5 m

PHOTOMÉTRIES

- 2200K < 2700K
- Optique « défilée », sans dispersion vers le haut (ULOR = 0)
- Inclinaison maximale des projecteurs de 30-45° par rapport à la verticale
- Accessoires limitant fortement le flux et l'éblouissement
- Orientation du flux vers les cheminements

LUMIÈRE

- Privilégier des puissances basses, un faible courant
- Éclairage moyen : < 3 Lux
- Luminance moyenne : 0,1 < 0,3 cd/m²
- Uniformité : 0 < 0,2

MODÈLE

- Luminaire au design sobre, contemporain ou intemporel
- Matériel empêchant les infiltrations d'eau (IP66 minimum) et résistant aux chocs (IK10 pour les éléments au sol et IK07 minimum pour les éléments en hauteur)
- Gamme permettant un réassort de 10 ans minimum

GESTION

- Dimming
- Télégestion

PROGRAMMATION

- Dimming de 50 % dès 22 h
- Extinction de 1 h à 4 h du matin (soumis à période test)
- Pas de clignotement, éventuellement des variations douces (0-100 % en +/- 1 min)